

Politique de la Ville

LMV Agglomération développe et soutient des actions pour les habitants des quartiers prioritaires. Ces actions s'inscrivent dans le Contrat de Ville 2015-2023. L'année 2023 clôture 9 ans de contractualisation du Contrat de Ville et laisse place à la prochaine génération de Contrat de Ville 2024-2030, il s'agit du contrat "Engagements Quartiers 2030".

Publié le 12/05/2025 – Mis à jour le 13/11/2025

Le Contrat de Ville

La politique de la ville a plus de 20 ans à Cavaillon, elle vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics, et dispose de moyens d'interventions spécifiques.

La politique de la Ville en quelques mots

Depuis 2015, les contrats de ville ont succédé aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale. Ils constituent le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée.

Le Contrat de Ville de Cavaillon, nouvelle génération " Engagements Quartiers 2030" a été signé le 26 juillet 2024 et associe l'Etat, la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, la Ville de Cavaillon, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole de Vaucluse et le bailleur social (Grand Delta Habitat). La Caisse des dépôts et des consignations, France Travail, la Mission locale et l'Agence Régionale de la Santé sont également partenaires.

Les territoires

Sur le territoire de l'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, deux quartiers de Cavaillon ont été définis comme "territoires prioritaires" :

- Territoire 1 : Dr Ayme, Condamines, Barillon, Saint Martin, Bon Puits, Saint-Gilles, Ratacans
- Territoire 2 : La Clède, Gare, Route de Pertuis (Les Arcoules) et Saint-Anne

La carte des territoires prioritaires est téléchargeable depuis cette page.

Les 4 orientations prioritaires

Le Contrat de Ville pour la période 2024 – 2030 prend appui sur l'ambitieux programme de rénovation urbaine en cours et le développement des zones d'activités au sud du territoire pour la poursuite de ses 4 orientations prioritaires :

- Mobiliser les acteurs et les habitants pour une nouvelle dynamique de l'emploi dans les quartiers,
- Renforcer la sécurité publique et la tranquillité publique,
- Faire de la jeunesse la première des priorités du projet de quartier,
- Permettre les conditions de l'émancipation de tous.

L'appel à projets du Contrat de Ville

Chaque année, un appel à projets est lancé. Il s'adresse aux structures qui souhaitent mener une action à destination des habitants des quartiers prioritaires.

Nous invitons les structures qui souhaitent y répondre à prendre connaissance des documents suivants :

- Le Contrat de Ville
- L'appel à projets

Pour toute demande de subvention du contrat de ville

<https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Retrouvez toutes les informations sur le guide de saisie de Dauphin.

Pour tout nouveau projet, nous vous demandons de prendre contact au préalable avec le pôle politique de la ville sur secretariat.pdv@c-lmv.fr.



AGGLOMÉRATION



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30



AGGLOMÉRATION

URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/politique-de-la-ville/>